



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°66/2025

MC/GA/DDS/MP

Convocation en
date du :
05/09/2025

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
15
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..

Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 22 septembre 2025 à 18h00.

Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjointes au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO,
M. Thierry CO, Mme Valérie HOFER, Mme Martine ANDRES,
M. Jacques-Hervé BONET, M. Jordi AUVERGNE, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE, M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Magali YOVANOVITH a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Guillem BANUYLS a donné procuration à M. Thierry CO, M. Richard COLL a donné procuration à Mme le Maire, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO.

Absents : Mme Danielle HERBAIN, Mme Elisabeth MATHIEU, Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Alain LLAURENSY.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : MODIFICATION PRIX DE
VENTE D'UN APPARTEMENT**

Le Président de séance expose :

Par délibération n°8/2023 en date du 21 février 2023, la commune a accepté le don d'un appartement de Madame VASSEUR dans un immeuble en copropriété sis 13 avenue du Docteur Bouix cadastré la ville section C numéro 85 pour une contenance de soixante-quinze centiares. L'estimation des domaines en date du 21 mars 2024 fixe la valeur vénale du bien à 39 000€.

Par délibération n°89/2024 en date du 03 décembre 2024, la commune a validé le mandat exclusif et a entériné le prix de vente estimé par la société LDJ car l'appartement nécessite des rénovations. Pour rappel, l'estimation du prix de vente est de 29 500€. La commission du mandataire s'élève à 3 500€, soit un prix net pour la commune de 26 000€.

Cependant, en mai 2025, un acquéreur a fait une proposition d'achat raisonnable à 26 000€, avec 3 500€ de commission et une part pour la commune à 22 500€. Ce montant tiendrait compte de l'évaluation des travaux de rénovation à entreprendre dans cet appartement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**Par 18 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents et représentés**

APPROUVE la signature du mandat exclusif de vente entre la commune et LDJ Immobilier pour la vente de l'appartement cadastré C n°85, sis 13 avenue du Docteur BOUX à Amélie-les-Bains-Palalda pour un montant de vingt-six mille euros (26 000€) avec la rémunération du mandataire au profit de LDJ,

APPROUVE la rémunération du mandataire pour la somme de trois mille cinq cent euros (3 500 €),

DONNE un délai d'UN AN pour formaliser ladite vente, délai au terme duquel la présente délibération s'avèrera être caduque,

CHARGE la société LDJ de la vente de l'appartement,

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous actes ou documents y afférents.

Mme Michelle DUNYACH n'a pas pris part au vote.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**

**Le secrétaire de séance,
Alain LLAURENSY**

